



# PARC D'ACTIVITES DE THANN-CERNAY ASPACH-MICHELBACH



CITIVIA SPL  
24 Rue Carl Hack, 68100 Mulhouse  
[commercial@citivia.fr](mailto:commercial@citivia.fr)  
03.89.43.87.67  
[www.citivia.fr](http://www.citivia.fr)





# SOMMAIRE

---

**3**

CONTEXTE ET DESCRIPTION

**5**

PLAN DE LOCALISATION

**6**

PLAN DE ZONAGE

**7**

PLAN COMMERCIAL

**8**

CANDIDATURE A  
L'IMPLANTATION

**9**

DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

**11**

CONTACTS





## Situation

Le Parc d'Activités de Thann Cernay se situe de part et d'autre de la RD 103 qui relie le Vieux-Thann à Aspach le Haut.

## Descriptif

D'une surface de 50 hectares environ, le Parc d'Activités du Pays de Thann a pour vocation l'accueil des activités tertiaires, artisanales, technologiques et industrielles. Il complète la Zone d'Activités Communautaire de 50 hectares, accueillant 36 entreprises et 1 600 emplois.

Surface totale de la zone : 518 660 m<sup>2</sup>      Surface totale cessible : 350 000 m<sup>2</sup>

Surface de la 1<sup>o</sup> tranche : 156 846 m<sup>2</sup>

Surface de la 2<sup>o</sup> tranche : 144 794 m<sup>2</sup>

Surface de la 3<sup>o</sup> tranche : 47 480 m<sup>2</sup>

Division par lot à partir de : 2 000 m<sup>2</sup> environ

COS : 0,6

Espaces verts obligatoires : surface minimum de 20% de la parcelle.

## Desserte

- Desserte par la RN 66, MULHOUSE - EPINAL, et par la RD 103
- Desserte par la RN 83, BELFORT - COLMAR
- TGV EST et RHIN RHONE
- RN 66 circulante en voie rapide urbaine 2x2 voies
- Raccordement autoroutes A36 et A35 : Paris, Lyon, Strasbourg, Suisse, Allemagne
- Barreau routier reliant la RN66 à la RO 35 (en cours de réalisation).

## Prestations

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), les terrains sont viabilisés tous réseaux, sous le domaine public: eaux usées, eaux pluviales, eau potable, électricité, gaz; fourreau réseau câble en attente. Les frais de branchements et taxes de raccordement sont à la charge de l'acquéreur.

## Conditions de vente

### Prix de vente :

- Parcelles le long du barreau routier (tranche 1 et 2) : 55 € HT/m<sup>2</sup>
- Parcelles (tranche 1 et 2) : 40 € HT/m<sup>2</sup>
- Parcelles (tranche 3) : 55 € HT/m<sup>2</sup>

Exonération de la taxe communale d'aménagement.

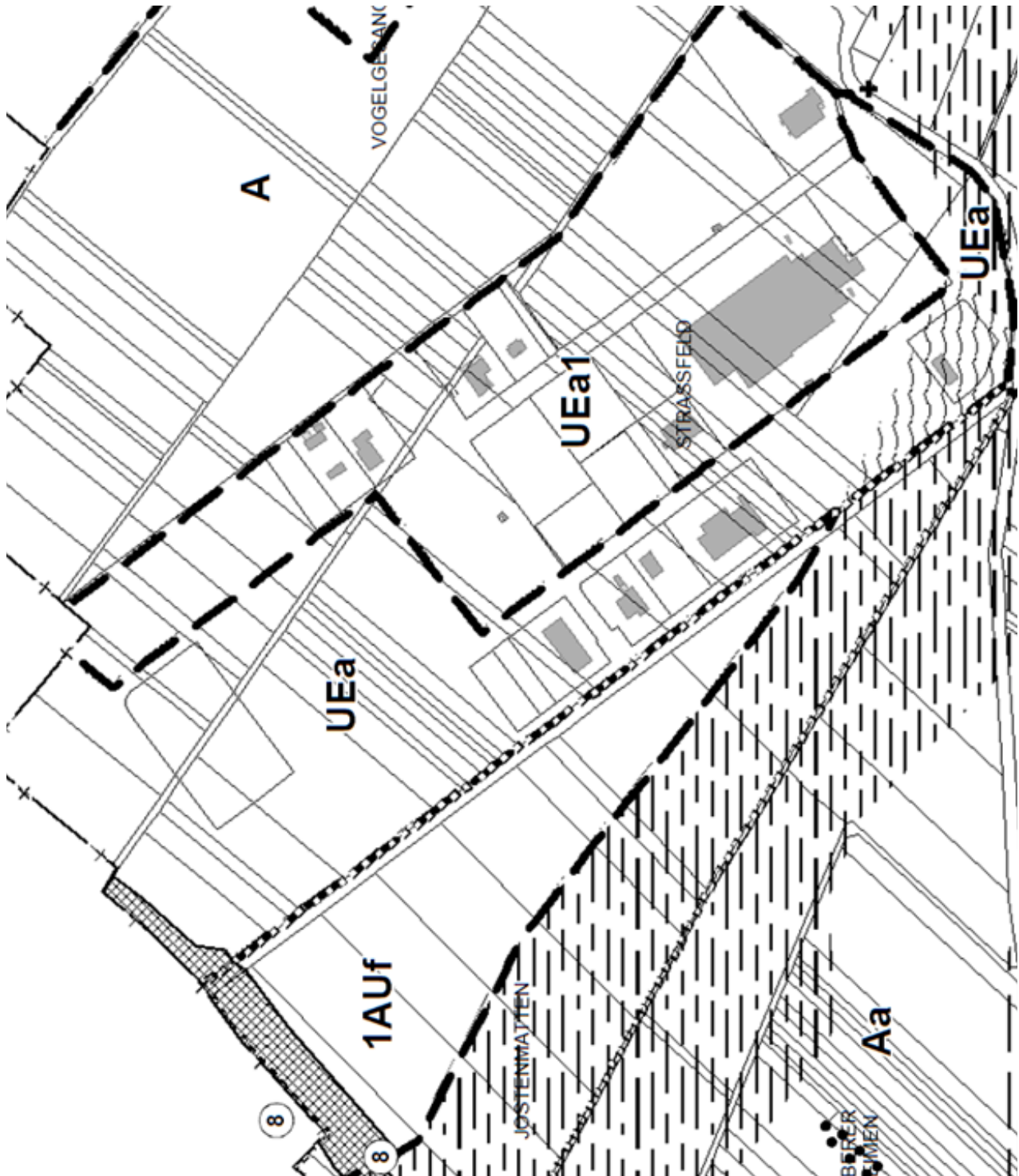
Candidatures à l'implantation soumises à l'avis favorable d'un comité d'agrément.



# PLAN DE LOCALISATION



# PLAN DE ZONAGE





# CANDIDATURE A L'IMPLANTATION

## FICHE DE PRESENTATION AU COMITE D'AGREMENT

Identification du preneur :

Identification de l'entreprise :

Adresse siège :

Adresse locale :

Tel :  
Fax :  
E-mail :

Appartenance à un groupe : OUI - NON

Etablissements secondaires à :

Forme juridique de la société : , capital de : €

Date de création de la société :

Numéro RCS :

Identification du/des dirigeants : , en qualité de :

Principales activités :

Locaux actuels à : , surface de : m<sup>2</sup>, propriétaire/locataire

Effectif France : personnes

Effectif groupe :

Chiffre d'affaires France 2025 : € , Prévisionnel 2026 : €

Chiffre d'affaires groupe 2025 :

Principaux clients ou débouchés :

Projet :  
- parcelle n° :  
- surface terrain : m<sup>2</sup>  
- surface bâtie : m<sup>2</sup>  
- planning :  
- effectif sur site :  
- architecte :

Autre info. Ou observations utiles :

Interlocuteur à joindre pour un complément d'information :  
Tel :

## DOCUMENTS REGLEMENTAIRES: Liens de téléchargement

### Plan Local d'Urbanisme :

Le PLU du Parc d'Activité de Thann Cernay, précisant les règles d'urbanisme et de construction, est téléchargeable sous lien ci-dessous

[https://drive.google.com/file/d/1YxLnBpvyPHNXEAhJqOuB-vqAvPUIDS7v/view?usp=share\\_link](https://drive.google.com/file/d/1YxLnBpvyPHNXEAhJqOuB-vqAvPUIDS7v/view?usp=share_link)

Le règlement concernant le secteur UE est précisé sur les pages 29 à 44.

### Cahier des Charges de Cession des Terrains (CCCT):

Le Cahier de Charges de Cessions de Terrains, précisant les obligations s'imposant à l'aménageur et aux acquéreurs, ainsi que la constructibilité des tranches 1 et 2 est téléchargeable sous le lien ci-dessous:

[https://drive.google.com/drive/folders/1rEX69btbE7atp3bW1U7A62ctUPOpNQqW?usp=share\\_link](https://drive.google.com/drive/folders/1rEX69btbE7atp3bW1U7A62ctUPOpNQqW?usp=share_link)



## Aménagement de vos espaces verts : Offre d'accompagnement innovant et cofinancé

Fraichement installé, vous devez vous atteler à l'aménagement de vos espaces verts ? Implanté depuis de nombreuses années, vous souhaitez revoir vos espaces extérieurs pour qu'ils soient plus accueillants ? Ou bien, vous souhaitez tout simplement donner une nouvelle image de marque Ethique et Responsable à votre entreprise ?

La CCTC vous en donne l'opportunité en vous invitant à prendre part à un projet d'accompagnement qui a pour dessein de combiner développement de la biodiversité locale, aménagements des espaces verts, et implication des salariés ! Soyez parmi les nouveaux engagés de cette démarche jeune et innovante.

### Inviter la nature pour le bien-être des salariés...

En 2014, un projet d'intégration paysagère a vu le jour au sein de la zone d'activité de Vieux-Thann. Grâce à l'engagement des élus du territoire, le projet baptisé « Zone NaThur » a permis à 10 entreprises de revoir l'aménagement de leur site en faveur d'une biodiversité locale et d'espaces conviviaux pour leurs salariés. Le projet s'est poursuivi en 2016 avec de nouvelles plantations et est désormais ouvert à toutes les entreprises installées dans des zones d'activités économiques intercommunales dont vous faites partie ! Dans les grandes lignes, l'accompagnement prévoit de :

- Repenser les espaces verts, comme des sites d'accueil de la faune et flore locale au travers d'aménagements simples et peu onéreux
- Mobiliser les salariés sur un projet concret et fédérateur : les aménagements sont prévus pour être réalisés par les salariés eux-mêmes, lors d'un moment convivial

### ...A moindre coût !

Ce projet est soutenu financièrement par les acteurs du territoire. La CCTC, dans le cadre du GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain), vient prendre en charge **80%** de l'accompagnement. Un coût restant de 20% est à compter pour vous, entreprise, auquel il s'ajoutera d'ajouter les montants (très bon marché) relatifs aux aménagements eux-mêmes (végétaux, nichoirs,...). L'animation sera assurée par le cabinet de conseil Positiv'Energies, initiateur de la démarche, qui dispose de tous les outils de sensibilisation nécessaires à l'adhésion de tous !



arnold@cctc-thann-cernoy.fr - 03.89.75.21.08' and 'Projet reconnu nationalement par le Ministère de l'Environnement'."/&gt;



## CONTACTS

### Informations Commerciales

- **Sylvie HERO**, Responsable Commerciale
  - 03.89.59.61.83
  - commercial@citivia.fr

### Informations Techniques

- **Camille MORIN**, Chargé d'Opérations
  - 06 60 92 69 29